

Arrêté n°01-2025

Arrêté portant délégation de signature

IUT Lorient-Pontivy – Monique MARY QUERE

Le Directeur,

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L713-1, L713-9 et R719-80,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;

Vu les statuts de l'IUT de Lorient-Pontivy ;

Vu la nomination de Madame Monique MARY QUERE en qualité de Cheffe du département Gestion

Administrative et Commerciale des Organisations en date du 01/09/2025 ;

Vu l'élection avec prise de fonctions au 1^{er} janvier 2023 de Monsieur Tahar LOULOU en qualité de Directeur de l'IUT de Lorient-Pontivy par délibération n° 06-11-2022 du conseil d'institut de l'IUT de Lorient-Pontivy du 07 novembre 2022 ;

Arrête

Monsieur Tahar LOULOU, Directeur de l'IUT de Lorient-Pontivy, donne délégation de signature à Madame Monique MARY QUERE, Cheffe du département Gestion Administrative et Commerciale des Organisations, à effet de signer les devis et commandes d'achat, hors investissement, nécessaires à l'exécution du budget du département 906G, dans la limite de 2 000 € HT.

Article 1. Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 2. La présente délégation prend effet le 1^{er} septembre 2025 et cesse au plus tard à la fin de mandat du délégant ou à la fin de mandat de la délégataire.

Le 1^{er} septembre 2025



